

bassboutik.ch prend en commission les objets suivants :
Votre contrebasse..., prix de vente ...

bassboutik.ch met les objets en vente dans ses locaux et sur son site web au nom et sur ordre du propriétaire.

La commission pour bassboutik.ch s'élève à 20% du prix de vente final obtenu.

Le propriétaire confirme par sa signature qu'il est le seul et unique propriétaire légal des objets de la commission.

L'instrument est assuré dans les locaux de bassboutik.ch contre le feu, l'eau et le vol.

Le propriétaire autorise bassboutik.ch à prêter l'instrument à des personnes intéressées pour un essai. Les intéressés sont responsables des dommages et de la perte de l'instrument pendant la période de prêt.

Les travaux suivants sont ordonnés par bassboutik.ch et facturés au propriétaire en cas de vente ou de dissolution de la commission : ...

D'autres modifications et travaux de restauration sont à la charge du propriétaire et ne sont effectués qu'avec son accord. Les réparations de dommages sont à la charge de la personne qui les a causés et sont organisées par bassboutik.

La durée minimale de cet accord est de 6 mois.

Ensuite, elle peut être résiliée à tout moment et sans frais par les deux parties. En cas de résiliation anticipée de la part du propriétaire, 10% du prix de vente convenu seront facturés pour les désagréments.

bassboutik.ch vire le montant dû dans les 30 jours après le paiement de l'objet sur le compte suivant :